

LEPTOSPIROSE : information aux athlètes, aux cadres techniques et aux responsables des clubs.

La pratique du Canoë Kayak, qu'elle soit de loisir ou intensive, est considérée par le Comité Supérieur d'Hygiène Publique de France comme une activité à risque de survenue de Leptospirose

La Leptospirose est une maladie infectieuse grave qui peut être mortelle si elle n'est pas correctement traitée.

Deux faits motivent cette information : Le nombre de cas est en nette augmentation depuis 2014 (600 par an) et deuxièmement les athlètes en liste HN sont couverts par le risque AT/MP et la leptospirose devient pour eux une maladie professionnelle.

LA MALADIE

Dans la nature le bacille infeste principalement les rongeurs, en particulier les rats mais aussi les animaux d'élevage. Les leptospires contaminent l'environnement (eaux douces, eaux de surface, eaux stagnantes, sols boueux, égouts,...) par les urines des animaux.

La transmission à l'homme peut se faire par un contact direct avec un animal infecté ou le plus souvent par un contact indirect : exposition de la peau ou des muqueuses (buccales, ORL, oculaires, génitales,) à une eau contaminée par les urines d'un animal infecté.

La moindre écorchure peut constituer une voie d'entrée et les périodes de pluie qui « lavent » les sols et prairies versant dans les rivières constituent des facteurs aggravants.

Il existe de très nombreuses souches de Leptospire qui ne donnent pas la même forme de maladie ; on observe ainsi des formes bénignes et des formes graves qui nécessitent alors une prise en charge en service de réanimation et peuvent entraîner le décès.

Dans la plupart des cas la maladie débute par un Syndrome grippal (fièvre, frissons, maux de tête, douleurs musculaires et/ou articulaires) qui doit faire penser à cette maladie pour toute personne ayant pratiqué le canoë kayak dans les 15 jours précédents.

A condition d'y penser tôt et de signaler à son médecin la pratique récente de CK, cette maladie est curable avec un traitement antibiotique approprié initié dès le début.

LES MESURES DE PROTECTION

Mais la meilleure façon de la traiter est de ne pas l'attraper

1. Par des mesures de protection individuelles :

- Ne pas marcher pieds nus (à la fois source de blessures et de contact avec l'eau),
- Se laver à l'eau potable et au savon après toute pratique,
- Désinfecter les plaies et les protéger par un pansement imperméable.

Les autres mesures classiques utilisées en milieu professionnel: gants, bottes, lunettes sont difficilement compatibles avec le CK.

2. Par des mesures de protection environnementales :

- Limiter l'accès des rongeurs aux zones de pratique par un nettoyage des berges, notamment après une manifestation,
- Empêcher l'accès des rongeurs aux bateaux par un aménagement des zones de rangement.

3. Par des informations régulières sur les risques de la maladie à l'aide de la plaquette éditée par le ministère (disponible sur le site de la FFCK).

4. Par la pratique de la vaccination dans des conditions restreintes ; quelle est donc sa place ?

LA VACCINATION

Une vaccination contre la Leptospirose est disponible, mais elle ne protège que contre la souche Ictéro-haemorrhagiae qui est responsable le plus souvent des formes graves c'est à dire en moyenne 30% des cas.

Cette vaccination ne peut donc pas être systématique mais elle peut être utile dans certaines situations particulières à discuter au cas par cas notamment existence récente de cas groupés à Ictéro-haemorrhagiae dans la zone de pratique.

Enfin il existe des zones à risque ; par exemple la Leptospirose est 30 fois plus fréquente dans les Territoires Outre-Mer qu'en métropole, (sauf à Mayotte le sérotype majoritaire est Mini (74,5%) et le sérotype Ictéro-haemorrhagiae est retrouvé chez seulement 2,5% des sujets porteurs d'anticorps anti-leptospire).

Dans ces cas l'indication de la vaccination peut être posée soit par le médecin traitant, soit par le médecin du pôle.



Mais il ne faudra jamais oublier que :

La vaccination protégera de certaines formes graves de la maladie mais n'empêchera nullement la survenue de l'infection due à une autre souche .Il faudra continuer à y penser devant tout épisode grippal, surtout en été et informer le médecin de sa pratique du canoë kayak et sports de pagaie à risque de LEPTOSPIROSE et de la nécessité d'une antibiothérapie.